



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 janvier 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Fin décembre 2023, la Commission européenne a fait une proposition tendant à abaisser le statut de protection du loup dans l'Union Européenne. Par cette proposition, la Commission entend passer le statut du loup de « strictement protégé » au statut de « protégé ».

- Nous aimerions dès lors savoir du gouvernement quelles seront les conséquences exactes de ce changement de statut ?
- La proposition de la Commission permet-elle de faciliter la possibilité de chasser le loup et le cas échéant selon quelles prémisses ?
- Quelle est la position du gouvernement luxembourgeois par rapport à cette proposition de la Commission ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Claire Delcourt
Députée